



14ème législature

Question N° : 61260	De M. Thierry Lazaro (Union pour un Mouvement Populaire - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture et communication		Ministère attributaire > Culture et communication
Rubrique > patrimoine culturel	Tête d'analyse > archéologie	Analyse > Livre blanc. archéologie préventive. proposition.
Question publiée au JO le : 22/07/2014 Réponse publiée au JO le : 13/09/2016 page : 8136 Date de changement d'attribution : 12/02/2016 Date de renouvellement : 28/10/2014 Date de renouvellement : 03/02/2015 Date de renouvellement : 23/06/2015 Date de renouvellement : 29/09/2015 Date de renouvellement : 05/01/2016 Date de renouvellement : 12/04/2016 Date de renouvellement : 12/07/2016		

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les conclusions du Livre blanc de l'archéologie préventive rédigé par la Commission d'évaluation scientifique, économique et sociale du dispositif d'archéologie préventive. Aussi, il souhaite connaître la position du Gouvernement sur la proposition visant à compléter le volet préventif de la loi en vue d'améliorer la prise en compte du patrimoine archéologique dans les projets d'aménagement et d'anticiper la gestion du « risque » archéologique, notamment en créant des espaces archéologiques protégés instituant des servitudes d'utilité publique.

Texte de la réponse

La proposition visant à compléter le volet préventif de la loi en vue d'améliorer la prise en compte du patrimoine archéologique dans les projets d'aménagement et d'anticiper la gestion du « risque » archéologique, notamment en créant des espaces archéologiques protégés instituant des servitudes d'utilité publique a été jugée très intéressante, mais à l'examen il a semblé que la création de tels nouveaux espaces apporterait une plus value limitée, tout en allant à l'encontre de l'objectif général de simplification des normes, alors que la France dispose déjà d'un solide régime de protection lié aux monuments historiques et qui sert déjà à protéger le patrimoine archéologique. Cette proposition n'a donc pas été retenue.